

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 08 juillet 2013 à Monclar de Quercy

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALBERT Jean-Paul, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BISCONTINI Francis, BONNET Cécile, CAMMAS Jacques (représentant Raymond MASSIP), COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FORANO Jean-Pierre (représentant Sabine MARTIN), IMBERT André, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ).

Etaient excusés :

MM. ALAUX Jacques, MARTIN Sabine, QUINTARD Nadine, TEYSSIERES Christian.

Etaient également présents :

MM. COLIN Bruno, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, GHIATI-CHARDON Jihan, LENGLET Catherine, THIERCELIN Gérard, Philippe DARBOIS,

* **GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

1 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

- * Approbation du compte rendu du comité syndical du 08/04/2013
- * Reconduction de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Reconduction de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Monsieur le Président est autorisé à ouvrir auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 254 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux : Variable EONIA + 3% soit 0.078% + marge = 3.078% (à ce jour)
- ⇒ Intérêts : Prélèvement mensuel par la procédure de débit d'office.
Le calcul sera effectué avec la moyenne annuelle des EONIA du mois concerné
- ⇒ Commission : Commission d'engagement de 0,20% (minimum 300 €).
Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

× Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 - Modification de la délibération

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 - Modification

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que lors de la séance du 08 avril 2013, la délibération n°3 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 comporte une erreur de montant de l'excédent d'investissement.

Monsieur le Président propose donc de la modifier comme suit :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	3 129.66 €
- un excédent reporté de :	9 013.91 €
soit un excédent de fonctionnement de :	12 143.57 €
- un excédent d'investissement de :	20 908.42 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	20 908.42 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent :	12 143.57 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	12 143.57 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	20 908.42 €

× **POLITIQUES TERRITORIALES**

1- CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)

- × Maquette financière de la programmation 2012/2, validée en comité des financeurs du 20/01/12 puis en commissions permanentes du CG (16/04/12) et du CR MP (10/06/13) :

Voir en annexe du document d'appui en pages 16 à 22 le tableau de la programmation 2012/2.

✘ Préparation de la Programmation 2013/1

Suite au Comité technique de préparation de la programmation 2013, il a été confirmé qu'en 2013 une seule programmation serait présentée en convention territoriale PMQ.

De fait le calendrier de validation de cette programmation serait le suivant :

- Remontée des dossiers complets au SM PMQ via EPCI **jusqu'à fin juin 2013**
- **C.T.C.P pressenti le 10 /09/2013 à 15H**
- Comité départemental des financeurs en 2^{ème} quinzaine de sept 2013 ou 1^{ère} d'octobre
- CP du CR MP et CG de décembre 2013

Voir en annexe du document d'appui en pages 23 à 26 le tableau provisoire de programmation 2013.

2 - PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY (2007-2013)

✘ Information sur le comité de programmation du 11/07/13

Ce Comité de programmation devrait permettre une avancée significative dans la programmation LEADER MQ puisque 13 nouveaux projets seront proposés, dont 5 à engager et 8 en avis d'opportunité.

De fait on devrait atteindre, si le Comité de programmation valide les projets proposés, à un taux de programmation d'environ 78.5% de l'enveloppe LEADER dédiée au MQ, représentant 1 418 240 € de fonds européens pour un coût total de projet de 4 450 048 € et de 92% après engagement des projets présentés pour avis d'opportunité.

✘ Information sur la procédure d'appel d'offre en cours pour l'évaluation finale collective du programme LEADER :

Conformément à ce qui a été présenté au précédent Comité syndical d'avril, un appel d'offre pour un marché de prestation intellectuelle « Evaluation finale collective du programme LEADER en Midi-Pyrénées » sous la forme d'un groupement de commandes des 16 GAL de Midi-Pyrénées, a été lancé par le SM PMQ, qui est le coordonnateur du groupement formé.

Les réponses des prestataires devaient parvenir au SM PMQ avant le 05 juillet à 17h. Cinq réponses ont été déposées dans les délais.

Un Comité technique consultatif sera réuni le 12 juillet pour analyser les offres reçues et présélectionner quelques candidatures pour d'éventuels entretiens prévus le 24 juillet 2013, en présence de quelques GAL désignés dont le Pays MQ.

L'objectif étant de choisir le prestataire avant août pour un commencement de la prestation en septembre 2013.

M.CAMBON Jean a souligné l'importance d'utiliser cette évaluation dans la perspective de notre future candidature au programme LEADER 2014-2020 .

M.FERTE a évoqué les démarches actuelles effectuées par M.MALVY, président du CR MP, qui gèrera les fonds UE 2014-2020, pour faire reconnaître « l'exception Midi-Pyréenne » occasionnée par la métropole toulousaine. De fait la région MP est classée en région développée car le PIB moyen est supérieur à la moyenne européenne, alors que si on ne tient pas de Toulouse, le PIB moyen en MP est en dessous de la moyenne européenne.

✕ Information sur un projet de coopération sur le SYAL (Système alimentaire local) financé par le dispositif « de l'idée au projet » à 100% (Draaf+UE) :

L'établissement public d'enseignement agricole Toulouse Auzeville, en lien avec les établissements de Vic en Bigorre et Rodez la Roque, a construit le projet de dimension régional, Ecosyal, qui vise à organiser un réseau de territoires partenaires sur lesquels sont identifiés des enjeux de gouvernance alimentaire, de valorisation durable et innovantes de ressources agricoles notamment à travers la mise en place de circuits courts. Ce réseau doit s'appuyer sur les territoires LEADER de Midi-Pyrénées, mais d'autres territoires de projets de la Région, ainsi que des territoires étrangers, européens participent au projet.

Le projet prévoit de construire collectivement un outil de diagnostic –DIAGSYAL- à destination des acteurs du développement en charge d'accompagner des porteurs de projets de circuits courts et de favoriser son transfert vers des territoires partenaires. Des missions d'accompagnement en direction des partenaires étrangers (Hongrie, Espagne) pour adapter le DIAGSYAL à leurs contextes et des rencontres internationales sont notamment prévues. Le principe est également de rechercher les moyens de pérenniser le partenariat et la démarche globale de ce projet à travers un ou plusieurs programmes d'appui aux projets de coopération (financements européens 2014, type Interreg).

La participation du Pays MQ est estimée à 8 Jours de temps de chargé de mission (de septembre 2013 à Avril 2014) pour concevoir et expérimenter le diagnostic (un stagiaire de l'EPL viendra en appui sur le terrain). Le budget est intégralement pris en charge par le porteur de projet sur fonds DRAAF Midi-Pyrénées / FEADER (mesure 511 du PDRH). Le porteur de projet sollicite, par contre, un appui du Parc, à travers le dispositif « De l'idée au projet » du LEADER, co-financé par la DRAAF Midi-Pyrénées pour financer le volet « coopération internationale » du projet.

Budget de l'action

Animation Pays : 8 J *300 €/J = 2 400 €

Plan de financement prévisionnel : DRAAF/FEADER : 2 400 €

L'assemblée accepte cette proposition et donne mandat à son président pour contractualisation avec le l'EPL d'Auzeville .

Prestation (volet coopération) : 6 000 €

Plan de financement prévisionnel :

LEADER	DRAAF Midi-Pyrénées	Total
3 300 €	2 700 €	6 000 €
55%	45%	100%

Cette coopération sera présenté pour validation lors du Comité de programmation LEADER MQ du 11/07/13.

× **AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

1 - PLAN CLIMAT TERRITORIAL

× Le Débat sur la Transition Énergétique : Contribution du Pays Midi-Quercy

Un débat pour dessiner ensemble l'avenir de la transition énergétique en France

Pour rappel, lancé en janvier 2013, le débat national sur la transition énergétique a pour objectif de définir l'évolution de la politique énergétique de la France, autour de 2 principes : la maîtrise des consommations (efficacité et sobriété énergétiques) et la priorité aux énergies renouvelables. Une loi de programmation sera proposée à l'automne 2013.

Concrètement, le débat s'articule autour de **4 questions** :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarios possibles à l'horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ?

Un débat décliné à l'échelle régionale afin de permettre la participation la plus large possible des citoyens

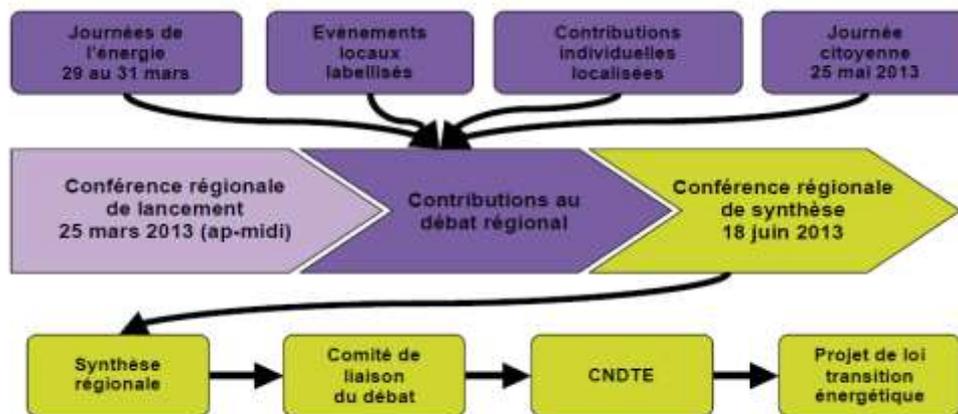


Figure : Schéma de l'organisation régionale du débat

Au niveau régional, durant la période de mars à juin 2013, le débat a mobilisé près de **5000 participants** à travers par exemple :

- 87 événements labellisés « Transition Énergétique ».
- 13 cahiers de participation d'acteurs permettant de regrouper les propositions d'associations, entreprises, territoires...
- Une centaine de citoyens mobilisés lors de la journée citoyenne du 25 mai, afin de leur permettre de s'impliquer dans le débat et faire partager leur vision. La synthèse de cette journée est disponible ci-après :

http://www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/13101-synthese_journee_citoyenne_complet_def_web-interactif.pdf

A son échelle, **le Pays Midi-Quercy** a ainsi pu participer aux différentes étapes du débat, afin de faire remonter des propositions qui sont venues alimenter la synthèse régionale transmise au niveau national :

- La labellisation « Transition énergétique » d'un événement organisé par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires : « La transition énergétique et la place de la forêt », le 16 mars dernier à Vaïssac.
Propositions : Développer la filière bois énergie en lien avec les activités locales ; Utiliser l'investissement citoyen comme levier de l'acceptation et de la mobilisation financière.
- La participation de M. SERRA, Maire de Bioule et de M. DARBOIS à la Conférence régionale de lancement, le 25 mars dernier.
- La participation aux Journées de l'Energie avec l'organisation de la visite de la chaudière bois-granulés de l'école château de Bioule pour la classe de CP, le 29 mars.
- La participation à la Semaine du Développement Durable qui a eu lieu du 1^{er} au 7 avril 2013, dont le thème était la transition énergétique.
- La participation de la chargée de mission « Plan Climat » à la journée citoyenne du 25 mai et à la conférence de restitution du débat régional du 18 juin dernier.
- Et surtout, **la rédaction d'une contribution spécifique** pour le Pays Midi-Quercy, élaborée en collaboration avec les élus présents lors de la réunion de travail du 16 mai dernier, à Bioule. Sur les 13 contributions d'acteurs réalisées au niveau régional, seuls les Parcs Naturels Régionaux et le Pays Midi-Quercy ont fait entendre leur voix en tant que territoire. La contribution de notre territoire visait à valoriser les initiatives déjà existantes afin d'encourager leur généralisation et leur massification.
La contribution intégrale transmise à la Région est jointe en annexe du document d'appui en pages 27 à 31.

Pour aller plus loin :

Le Débat National sur la Transition Energétique – Site de la Région Midi-Pyrénées :

<http://www.midipyrenees.fr/DTE>

Le site national du Débat sur la Transition Energétique :

<http://www.transition-energetique.gouv.fr/>

M.BERTELLI a évoqué son expérience très intéressante menée sur la Commune de Réalville (d'ailleurs reprise dans la contribution évoquée précédemment), qui a permis de revoir **entièrement l'éclairage public et notamment de procéder à une extinction complète entre 1h et 6h**. Le retour sur investissement va s'opérer en 2 ans.

M.BERTELLI se propose de diffuser une fiche expérience qui sera envoyée aux communes du PMQ.

- ✗ Information sur le dispositif « Famille à énergie positive » que le PCET MQ mettrait en œuvre pour 2014 :

Le défi Familles à Energie Positive en Pays Midi-Quercy pour la saison de chauffe 2013-2014



« Familles à énergie positive » est une campagne d'intérêt général développée par Prioriterre, une association de loi 1901, dont l'objet est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles.

« Familles à énergie positive » est **un concours d'économies d'énergie** réalisé en **équipes d'une dizaine de familles** : élus locaux, voisins, membres d'une association, parents d'élèves, habitants d'un même quartier, salariés d'une même entreprise...

Le **principe** est simple : il s'agit d'économiser ensemble le plus d'énergie possible à la maison pendant une saison de chauffe en modifiant ses habitudes. L'**objectif** est d'atteindre au moins **8 % d'économie d'énergie** par rapport à l'hiver précédent (données corrigées du climat). C'est le progrès global des équipes de familles qui compte, et les coéquipiers, animés par le « capitaine de l'équipe », échangent leurs trucs et astuces... et leurs résultats.

D'une manière générale, les retours d'expérience des premiers territoires engagés en Midi-Pyrénées sont positifs : la plupart des familles engagées dépassent les 8% d'économies d'énergie et la réduction moyenne de la facture énergétique est de 200 euros.

Ce défi, soutenu par l'ADEME et le Conseil Régional, sera donc lancé pour la saison de chauffe 2013-2014, sur le territoire du Pays Midi-Quercy, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial. Les volontaires pour participer sont d'ores et déjà les bienvenues.

Pour s'inscrire : Pays Midi-Quercy, 05 63 24 60 64, pcet-pmq@info82.com

2 - PROJET CULTURE DE TERRITOIRE

- ✗ Convention DRAC –Midi-Quercy (2013-2015) : proposition d'une délibération :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Convention culturelle de développement territorial entre la DRAC Midi-Pyrénées et le Syndicat Mixte PMQ 2013-2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que la DRAC Midi-Pyrénées avait sollicité, en juillet 2012, une rencontre avec les élus du Pays Midi-Quercy en charge de la culture. Ceci afin que lui soit présentés les enjeux et orientations du Schéma de développement culturel du territoire, et d'évaluer la concordance avec les objectifs du ministère de la culture.

En effet, ce dernier a décidé de renforcer deux axes de sa politique en direction des publics : d'une part, la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités, d'autre part la jeunesse.

Suite à cette rencontre avec les élus, la DRAC Midi-Pyrénées a confirmé son intérêt pour les orientations stratégiques du projet culturel Midi-Quercy, notamment dans le domaine de l'action culturelle, visant à :

- développer la présence artistique,
- encourager la participation et les rencontres avec les habitants grâce au développement des résidences d'artistes,
- renforcer l'éducation artistique et culturelle
- l'inscription contemporaine du patrimoine dans le projet de Pays d'art et d'histoire.

La DRAC Midi-Pyrénées a ainsi souhaité qu'une convention cadre soit élaborée avec le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour une durée de trois ans, soit de 2013 à 2015 avec affectation de crédits annuels dédiés au cofinancement de résidence de territoire. En 2013, 35 000 € ont été dévolus au soutien à deux résidences de territoire, l'une portée par l'association Même sans le train, la seconde portée par l'association Mosaïque en val.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents concernant cette action

Voir en annexe pages 32 à 41 la Convention culturelle de développement territorial entre la DRAC Midi-Pyrénées et le Syndicat Mixte PMQ 2013-2015

× Pays d'Art et d'Histoire : information sur une démarche concernant les relations associations/collectivités territoriales :

COLLECTIVITES – ASSOCIATIONS : QUELLES RELATIONS ?

Jihan Ghiati a présenté avec deux membres du CDD PMQ (Mme LENGLET et M.COLLIN) cette réflexion issue de différents travaux en cours.

Les associations jouent un rôle majeur dans la dynamique des Communes et du Pays par le rôle d'animation et de maillage du territoire. Elles portent l'initiative des habitants, elles révèlent les besoins et les aspirations et sont aussi un indicateur de la qualité de vie. Elles sont également un facteur important d'inclusion sociale, notamment par leur capacité à impliquer les habitants dans la vie collective et à intégrer les nouveaux arrivants. Elles sont souvent les passerelles entre élus et habitants et elles sont parfois à l'origine de nouveaux services offerts aux habitants.

Pourtant, le travail de suivi et d'accompagnement du pays dans le domaine culturel a permis d'observer une tension croissante dans les relations entre collectivités et associations. Les nouveaux enjeux territoriaux, l'évolution de la gouvernance au sein de laquelle la démocratie participative occupe une place significative, la contribution du secteur associatif aux missions d'intérêt général et le développement des relations contractuelles avec les collectivités, la complexification et la professionnalisation de la gestion administrative, dans un contexte à la fois de resserrement des financements publics et de concurrence entre acteurs, provoquent inquiétudes et défiance, notamment à l'égard des institutions publiques et des collectivités.

Cette problématique, outre le schéma culturel, a été identifiée dans le cadre des ateliers de prospective « La vie rurale, c'est pas de la science fiction » ainsi que précédemment dans le cadre de l'enquête conduite auprès d'une quarantaine de structures en partenariat avec le PNR des Causses du Quercy sur le maintien et le développement de l'emploi et des activités culturels (engagé en 2010 et poursuivi actuellement avec un accompagnement DLA par les Articulteurs).

Parce que les associations sont les premiers partenaires de l'action publique et notamment des collectivités locales, il paraît important de créer un espace de dialogue constructif et d'envisager les perspectives en termes d'accompagnements technique et juridique (ingénierie et expertise), logistique et financier (soutien en nature et en numéraire), d'outils de communication et d'expression (mise en lumière de l'existant et développement, lieux d'échanges et participatifs) mais également de représentation symbolique (reconnaissance et légitimité).

Ainsi, suite à des échanges avec le CDD, la mise en place d'un groupe de travail mixte, élus, techniciens, CDD, associations, à définir, **est proposée avec pour 1^{er} champ d'application dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.**

M.CAMBON Jean a souligné l'importance du tissu associatif sur notre territoire en particulier les associations culturelles qui peuvent et doivent participer aux dynamiques territoriales comme la démarche en cours de candidature à un PAH (Pays d'Art et d'Histoire) ou l'offre culturelle estivale .

Mme LENGLET (CDD MP) a notamment cité l'exemple du secteur de l'environnement pour lequel les associations ont collecté beaucoup de connaissances qu'elles ont parfois du mal à voir retranscrit dans les projets des collectivités territoriales. De même dans le patrimoine, les associations ont une grande connaissance à faire partager dans l'action publique. M.BERTELLI a évoqué un dialogue constructif à instaurer dans les deux sens entre les associations et les collectivités, car parfois les associations peuvent faire preuve de manque d'ouverture d'esprit.

Mme LENGLET a évoqué des rencontres régulières entre les associations et les collectivités à occasionner.

M.CAMBON Jean a proposé que le groupe de travail se saisisse notamment du recensement des savoirs et connaissances des associations du PMQ.

Mme GHAITI a précisé que cet aspect était en cours de constitution (actualisé actuellement dans le cadre d'un stage) dans le cadre du guide des acteurs culturels réalisé par le SM PMQ dans la cadre du schéma culturel de territoire et des fiches diagnostics du PAH.

M.MASSEGLIA a insisté sur la communication pour les associations, en citant les forums des associations organisés par certaine commune ou Communauté de communes.

EN conclusion deux élus se sont portés volontaires pour participer au groupe de travail sur ce thème relations ssociations/collectivités :

M.MASSEGLIA et M.BISCONTINI

3- AGRICULTURE DURABLE

× Appel à projet "Territoire et gouvernance alimentaire" : information sur l'avancement de la démarche « Produits en Pays Midi-Quercy »

- Information sur la signature officielle/conférence de presse de **la charte des producteurs locaux, dans le cadre de la démarche « Produits en Pays Midi-Quercy »** le 28 mai 2013 à Vaissac, chez M.DEBAYLES au Domaine de Rastelat.
En présence de nombreux partenaires associés (Chambre d'agriculture ; DDT 82 ; producteurs ; élus ; membres CDD ;...).

Voir en annexe du document d'appui en pages 42 à 48 la charte des producteurs « Produits en PMQ ».

- Le comité d'appui à cet appel à projet s'est réuni le jeudi 04 juillet 2013 à 15h à la mairie de Saint Antonin Noble Val.

Il a notamment permis de faire le point sur les adhésions des agriculteurs à la charte Produits en PMQ » : **un 15aine d'agriculteurs sont actuellement engagés.**

- ✕ Délibération modificative sur le plan de financement de l'étude de faisabilité pour un espace test agricole en maraîchage bio

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Délibération modificative de la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération du 13 juillet 2012 concernant la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement.

L'ancien plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 000 €
		FNADT	6 000 €
		Autofinancement	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 200 €
		CG 82 / CR MP	4 900 €
		Autofinancement	3 900€
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération «de l'étude de faisabilité pour un espace test agricole en maraîchage bio»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Avec ce nouveau plan de financement enfin validé lors de la présentation de la programmation 2012/2 en comité départemental du 05/04/13, le SM PMQ va pouvoir relancer ce projet en engageant l'étude de faisabilité normalement en septembre.

Il sera proposé dans la phase 0 de cette étude d'identifier un terrain disponible adéquat suite à un appel à candidature auprès des collectivités territoriales du PMQ, sur la base d'une fiche descriptive présentant les caractéristiques du terrain recherché.

4- URBANISME / PLANIFICATION (EMERGENCE SCOT MQ)/HABITAT

* Information sur la réunion du 03 mai 2013 et suites données au projet de SCOT

MQ :

Suite à l'achèvement au début de l'année 2013 de l'étude de préfiguration d'un SCOT en MQ (par CRP, AMENIS), une réunion de concertation a été organisée le 3 mai à l'attention des élus, sur la démarche de projet proposée en 2013-2014 (cf. compte-rendu de réunion en annexe du document d'appui en pages 49 à 53). Elle s'est tenue en présence de M. le Préfet accompagné de services de l'Etat et de M. le Directeur de la Fédération Nationale des SCoT. (Le Power Point de cette réunion est disponible sur demande auprès du SM du Pays Midi-Quercy).

Toutefois, à ce jour, il est proposé d'ajourner à plusieurs mois la procédure de définition du périmètre d'un SCoT en MQ et la procédure de création du Syndicat envisagé, pour 2 raisons principales (exposées plus précisément dans la lettre ci-jointe en annexe pages 54 à 55, adressée par le Syndicat Mixte du Pays MQ à M. le Préfet) :

- le projet de loi urbanisme et logement en cours de définition, qui est susceptible, en l'état actuel du texte projeté, d'avoir des conséquences notables sur la démarche de projet envisagée en Midi-Quercy,
- l'expertise juridique menée pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (dont les premiers documents ont été transmis fin avril 2013), qui a conduit à des modifications importantes dans les étapes et dans le calendrier de la démarche de projet qui avaient été définis en janvier 2013, lors d'une réunion.

En conséquence, sur l'année 2013, il est proposé de recentrer l'action urbanisme sur plusieurs éléments :

- en premier lieu, le suivi par le SM PMQ de projets de PLU, PLUI et de cartes communales en cours d'élaboration ou de révision (une dizaine de projets sont actuellement en cours, en dehors de 2 Communes pour lesquelles des avis ont été rédigés en 2013, dont les procédures de PLU sont en voie d'achèvement), ex. informations sur les orientations et documents de référence du PMQ, avis consultatif sur les projets...
- en second lieu, la préparation de documents en vue de la relance du projet de SCoT en 2014 (documents préparatoires, suivi des projets de lois, analyse de plusieurs SCoT afin d'identifier les types de données utiles à collecter dans le cadre de partenariats techniques qu'il serait d'intérêt de développer...) ; et un retour sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les SCoT ruraux (dernière réunion prévue : juillet 2013)
- en troisième lieu, une participation à plusieurs projets connexes, en lien avec la charte paysagère (projet de publication de la DRAAF sur la charte paysagère en PMQ - projet de Pays d'Art et d'Histoire...).

M.MASSAT a conforté cette décision sage à quelques mois d'élections.

M.CAMBON Jean a précisé que le projet de lois urbanisme et logement allait renforcer l'incitation à réaliser des SCOT en zone rurale et qu'il ne faut pas croire que n'aura plus à s'en préoccuper.

✕ Habitat - cadre de vie – foncier :

- Etat d'avancement du pré-repérage de l'habitat atypique conduit par la DTT à l'échelle du Pays Midi-Quercy.

Le Pays Midi-Quercy s'est chargé de diffuser le questionnaire visant au recensement des situations de logement atypique. La DTT qui a doublé cet envoi par la tenue de rendez-vous auprès des maires du territoire (une vingtaine d'élus rencontrés à ce jour) a comptabilisé pour la moitié des communes qui ont répondu, une cinquantaine de situations rentrant dans le champ de l'étude. La DTT continue de solliciter de la part des communes, des rendez-vous afin d'affiner et de compléter ce pré-repérage qu'elle souhaite finaliser pour septembre et de d'échanger avec les élus sur le sujet.

- L'OPAH, de nouveaux plafonds de ressources plus avantageux pour l'attribution des subventions

Le conseil d'administration de l'Anah a, dans sa séance du 13 mars 2013, adopté une série de mesures en vue, principalement, **d'améliorer la prise en charge des travaux de rénovation thermique réalisés par les propriétaires occupants et bailleurs, et de faciliter le développement d'un parc de logements à loyers maîtrisés**. La logique de projet issue de la réforme des aides de 2010 est consolidée et approfondie sur l'ensemble des champs d'intervention de l'Anah, pour les trois grandes catégories de bénéficiaires des aides à l'amélioration de l'habitat privé que sont les **propriétaires occupants de ressources modestes, les propriétaires bailleurs et les copropriétés en difficulté**.

Les nouvelles conditions de financement adoptées par l'Anah sont applicables aux dossiers déposés à compter du **1 er juin 2013**.

Simultanément à ces adaptations, le champ d'application du **programme Habiter Mieux** est élargi, avec :

- la possibilité d'octroyer l'aide du FART (fonds d'aide à la rénovation thermique) **aux propriétaires occupants sous plafond de ressources majoré*** (il est estimé au niveau national que 45% des PO seront désormais éligibles). Le régime des aides de l'Anah et l'arrêté relatif aux plafonds de ressources ont fait l'objet d'adaptations en ce sens, également applicables aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013 ;
- **l'élargissement du programme aux bailleurs** et aux copropriétés en difficulté. Une aide de solidarité écologique (ASE) d'un montant de 2 000 euros par logement dans le cas des bailleurs, pourra être octroyée à ces bénéficiaires, en complément de l'aide de l'Anah, lorsque les travaux permettent un gain de performance énergétique d'au moins 35 %.

Voir en annexe du document d'appui en page 56 le détail des nouvelles règles ANAH pour l'OPAH MQ.

Les précisions sur l'OPAH, les permanences de Jean-Pierre Bouglon ainsi que les nouveaux plafonds sont consultables sur le site Internet du Pays : <http://www.midi-quercy.fr/Toutes-les-reponses-a-vos,1832.html>

Pour tout renseignement contactez : Sandrine PRADIER, chargée de mission Habitat au 05.63.67.74.95. Adresse email inchangée : habitat-paysmidiquercy@info82.com

M.CAMBON Jas insisté sur l'importance de cette OPAH pour les artisans locaux et pour les habitants qui peuvent ainsi bénéficier d'un appui conséquent dans la lutte contre la précarité énergétique.

5- EMPLOI FORMATION INSERTION

- ✗ MDE Midi-Quercy : information sur l'assemblée générale du 01/07/13

Suite à une demande de M.JOUANY il est proposé que le Plan d'actions du rapport d'activité 2012 de la MDE MQ présenté lors de cette AG soit annexé au présent compte-rendu.

- ✗ PLIE MQ : information sur la démarche d'évaluation finale du PLIE MQ ?

- ✗ Evaluation et perspectives du PLIE MQ

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Evaluation et perspectives du PLIE Pays Midi-Quercy

Le Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy est cofinancé par le Fonds Social Européen sur l'Axe 3 mesure 1-2 «2 - Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en œuvre des Plan locaux pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) » du Programme Opérationnel FSE « Compétitivité Régionale et Emploi » pour la période 2007-2013.

2014-2020, une nouvelle génération de Fonds Européen va nécessiter de repositionner le dispositif dans les nouvelles priorités communautaires. Pour ce faire, le comité de pilotage du PLIE du 19 novembre 2012 et le comité opérationnel du 4 avril 2013, ont validé le projet de recourir à un prestataire pour réaliser une évaluation du Plan Local Insertion Emploi depuis sa création en 2006 et une mise en perspective sur les nouvelles orientations communautaires pour 2014-2020.

Pour mener à bien cette action, des financements ont été sollicités auprès de la DIRECCTE Midi-Pyrénées dans le cadre d'une convention de promotion pour l'emploi et dans le cadre du Fonds Social Européen sur l'axe 5, assistance technique du Programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi ». Des conventions vont être signées pour bénéficier de ces financements.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

Recettes		%	Dépenses		%
Cofinancements FSE sur des crédits axe 5	5 000€	42%	Consultant	10 000€	84%
CPE DIRECCTE	5 000€	42%	Appui a l'évaluation S M PMQ	2000€	16%
Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy	2 000€	16%			
Total	12 000€	100%	Total	12 000€	100%

Une mise en concurrence en procédure adaptée va être réalisée pour sélectionner le prestataire (article 30 du code des marchés publics).

La consultation aura lieu au mois de juillet 2013 et une commission de sélection se réunira pour sélectionner le prestataire. Cette commission sera composée :

- du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (un élu, un technicien),
- de l'UT DIRECCTE (un technicien),
- du Conseil Général de Tarn et Garonne (un technicien)
- De Pôle Emploi (un technicien)

Le conseil Syndical délègue à cette commission la sélection du prestataire selon les clauses du règlement de la consultation et autorise le Président du Syndicat Mixte à notifier la décision de sélection de cette commission.

Les objectifs de la mission seront les suivants :

⇒ **Réaliser un diagnostic du PLIE et de ses actions :**

- Dans son mode d'organisation et de partenariat,
- Dans ses actions et mesurer leur impact sur l'environnement social et économique du territoire (parcours, partenariat institutionnel et entreprises).

⇒ **Imaginer des pistes d'évolution du dispositif** qui prennent en compte les besoins du territoire, la synergie partenariale et les évolutions réglementaires sur la programmation 2014-2020.

Après avoir délibéré, le comité syndical

- **APPROUVE** cette décision
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

- ✗ Modification du plan de financement des opérations : animation et assistance technique du Plan Local Insertion Emploi pour l'année 2011

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Modification du plan de financement des opérations : animation et assistance technique du Plan Local Insertion Emploi pour l'année 2011

Dans le cadre de la gestion et de l'animation du Plan Local Insertion Emploi le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy perçoit des crédits communautaires (Fonds Social Européen). En tant que maître d'ouvrage de ces opérations, le syndicat mixte a la qualité de bénéficiaire au sens de l'article 2.4° du règlement du Conseil n°1083/2006.

Dans le cadre du PLIE, en 2011 le Syndicat Mixte a été bénéficiaire de 2 actions pour lesquelles, il est nécessaire de modifier la délibération n°5 prise le 19 décembre 2011. Le conseil syndical avait validé le plan de financement des 2 opérations du Syndicat Mixte en intégrant le financement du prestataire qui intervenait en appui à l'assistance technique et en appui à l'animation du PLIE. A la demande de la DIRECCTE Midi-Pyrénées, le financement du prestataire a été traité de façon isolée et a donné lieu à des conventionnements spécifiques.

C'est la raison pour laquelle, il convient de modifier les plans de financements en vue de prendre en compte le retrait de la dépense du prestataire dans le plan de financement.

Les modifications sont les suivantes :

⇒ **l'assistance technique du PLIE** (gestion et suivi de la subvention globale, instruction, programmation, contrôle des opérations, saisie dans PRESAGE et communication).

**Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi 2011-
Convention PRESAGE N°39080**

Postes de dépenses	Montants	Ressources	Montants
Dépenses directes	21 738.00 €	FSE	3 117.00 €
Personnel	19 930.00 €		
Fonctionnement	1 808.00 €	Syndicat Mixte du PMQ	22 000.00 €
Dépenses indirectes	3 379.00 €		
Total	25 117.00 €		25 117.00 €

⇒ **L'animation du PLIE** (animation du réseau des opérateurs et des partenaires, suivi des parcours et coordination d'actions).

**Animation du Plan Insertion Emploi 2011
Convention PRESAGE N°39073**

Postes de dépenses	Montants	Ressources	Montants
Dépenses directes	15 773.00 €	FSE	17 703.00 €
Personnel	11 750.00 €		
Fonctionnement	4 023.00 €		
Dépenses indirectes	1 930.00 €		
total	17 703.00 €		17 703.00 €

Après avoir délibéré, le comité syndical

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

6-DIVERS

- * Guide des manifestations MQ de l'été a été distribué.